

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
Pour la Colonie.
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
Union Postale
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

INU. 4188
TERITORIALES DE SAINT-PIERRE ET
MORÉTOM
ARCHIVES
Prix des Abonnements..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

LES INSANITÉS DE M. LÉGASSE

Chassez le naturel, vite il revient au galop: le naturel de M. Legasse est de vilipender ses adversaires, de les injurier grossièrement. M. Légasse est dans un tel état d'infériorité qu'il n'a jamais su, qu'il n'a jamais pu se défendre proprement dans un langage correct, c'est la grossièreté, c'est la calomnie venimeuse, c'est la menace de l'homme qui rage d'avoir de l'opposition à son système d'oppression.

Est-il besoin de dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce qu'il invente à l'endroit de M. Mazier. L'un et l'autre sont connus, les amis de M. Légasse connaissent ses exploits encore mieux que ses adversaires, parceque c'est sur eux qu'il s'est fait la main.

Quant aux services qu'il aurait rendus à M. Mazier, celui-ci n'a de souvenir, comme bien d'autres, que de ses canailleries et il ne lui a jamais rien demandé ni à lui ni aux siens. Ses inventions mensongères resteront sans effet parce que l'on connaît le tempérament de l'un et de l'autre.

M. Légasse ne peut ignorer la réputation sui generis dont il jouit saus l'avoir usurpée; il a beau faire des croupettes, il a beau s'être emparé du pouvoir par les moyens que nous savons pour mettre main basse sur tout notre système économique au grand dam des contribuables et de la considération de nos gouvernants, il sera toujours Légasse, c'est là une marque de rapacité qui ne s'éffacera jamais.

Qu'il se moque des pauvres gogos qui le gobent dans toutes ses extravagances, ce n'est pas notre affaire mais la leur.

Qu'il nous suffise, pour le quart d'heure, de savoir que dans les hautes sphères administratives on sait à quoi s'en tenir, et à qui l'on a affaire malgré un tas de faiblesses de mauvais augure. Si nous étions obligé d'en donner une preuve, nous ferions appel aux souvenirs des convives du 3^{me} diner de Couturier d'heureuse mémoire, et nous n'aurions qu'à leur demander quelle est l'opinion, brutalement exprimée en langage clair de ce gouverneur, avant que l'on ne soit arrivé à le museler.

En somme, peu nous importe la personne de M. Légasse, ce sont ses procédés malhonnêtes que nous combattions dont nous sommes tous victimes, et ses injures et ses grossièretés, pas plus que ses menaces, ne nous feront devier de notre ligne de conduite qui est et sera de les dénoncer au public ainsi que les agissements de ses complices.

Dans la souplesse de ses moyens d'action, M. Légasse voudrait donner le change, voudrait faire diversion en se lançant dans des personnalités où la grossièreté le dispute à l'invraisemblance. Nous ne le suivrons pas dans cette voie, parceque nous savons où sa traîtrise veut nous mener et nous ne serons pas les dupes de sa fausseté et de sa duplicité: nous ne sommes pas encore ses victimes, sans quoi nous n'existerions plus.

Si nous avons raiillé le légendaire Pompon écarlate et la soutane violette de son monsignore, nous en demandons pardon à nos lecteurs, nous avons agi en cela dans la mesure de notre droit de critique comme nous l'aurions fait d'une cocotte affublée d'une toilette ne lui allant pas.

Que les amis du Réveil ne s'émeuvent pas des dernières saletés de M. Louis Légasse, elles n'atteindront jamais le mépris que nous avons de ses agissements. Quant au cabanon de fou dont il agrémenta sa si spirituelle Vigie, qu'il sache, pendant qu'il possède encore toute sa lucidité, que les extrêmes se touchent et que lui, moins que qui que ce soit, ne peut répondre de l'avvenir.

Autant de mensonges comme autant de principes qu'elle viole dans l'ombre et publiquement, qu'elle asphyxie dans des flots de vinaigre où sa haine insatiable se donne libre carrière dans des hypocrisies que malheureusement nous découvrons plus flagrantes de jour en jour.

Toutes ces tirades ampoulées à effets menteurs sont destinées à tromper les pauvres diables qui de bonne foi sont sans défiance et se fient à des paroles mensongères dont le seul but est de les tromper, parce qu'ils ne se font pas ce raisonnement que les actes qui se passent chaque jour sous leurs yeux ont une signification contraire à toute cette déclamation ne servent qu'à leur jeter de la poudre aux yeux. Et cependant ces actes, ces sévices sont à la portée de leur compréhension individuelle, puisque souvent ils en ont été les victimes malheureuses.

Ces beaux parleurs emploient trop souvent le don d'un langage facile, à cacher ou à violer les plus grosses iniquités contre le droit et contre la justice.

Tel fait la Rédaction de la Vigie qui voudrait nous faire croire aux sentiments de justice, de liberté et de bon droit de M. Légasse et de ses complices, quand au contraire nous savons par expérience que toute cette fantasmagorie de mauvais aloi n'est que mensonge, et que tous les jours ses complots éclatent contre la liberté, contre la justice, et contre le bon droit.

Toujours et toujours, on cherche à donner le change aux pauvres malheureux par de belles paroles, quand par des actes nuisibles et indéniables on est en train de commettre les plus grandes infamies comme les plus grandes iniquités.

Pour faire croire à sa force, la Vigie emploie le langage de la violence et, n'ayant pas d'arguments, elle vomit des injures et des grossièretés contre ses adversaires pour essayer de les couvrir de ridicule, et pour essayer aussi de les faire sortir des voies légales et recourir à une répression certaine qui la débarasserait de voir ses actes mis à nu et critiqués.

QUE DE GRANDS MOTS!

Quel langage hypocrite et menteur la Rédaction de la Vigie nous jette en partie pour couvrir ses infamies journalières, quand elle ose venir nous parler qu'elle cultive le bon droit, qu'elle pratique la justice et qu'elle aime la liberté.

Cette Vigie, dont le langage n'est qu'ordurier, se figure que la naïveté des Saint-Pierrais gobe toutes ses malpropres : allons donc ! nous sommes vos égaux et vous nous insultez en nous traitant comme des êtres inférieurs auxquels vous voulez imposer toute votre mascarade de contradictions journalières.

Que de grands mots de liberté, de justice et de bon droit, pour vouloir se parer, comme le paon, de fausses vertus, afin de tromper des gens trop confiants qui se laisseraient prendre à des mots ayant un semblant de bonne foi.

Tout cela véritable comédie humaine pour donner le change et faire perdre de vue des actes abusifs dont les uns et les autres nous sommes victimes par sournoiserie.

UN SYSTÈME DE DÉSORGANISATION

M. le gouverneur Angoulvant est de ces hommes qui n'admettent pas que l'on puisse avoir une opinion autre que la leur, qu'elle soit bonne, qu'elle soit mauvaise, il n'y a pas à leur résister : leurs désirs sont des volontés formelles.

Dans l'affaire baleine, M. Angoulvant a dirigé l'enquête avec une partialité et un parti-pris regrettables, tout en s'en défendant et en mettant en avant ses bonnes intentions. Mais ses actes ont été pitoyablement entachés de partialité.

Il s'est montré volontaire et même cassant avec la Chambre de Commerce en la rappelant à l'esprit et à la lettre de sa constitution, quand elle a voulu lui adresser une délégation qu'il s'est refusé à recevoir. Cette émancipation lui semblait dangereuse. Dans le rapport qui lui fut transmis au sujet de la baleine, il déclarait n'avoir trouvé aucun argument. Quand un nouveau gouverneur, ignorant des besoins d'un pays, se prononce aussi catégoriquement contre les sentiments de gens pratiques, il faut bien convenir (et cela saute aux yeux), qu'il y a du parti-pris.

Par ailleurs, M. le gouverneur Angoulvant a essayé de circonvenir le syndicat des armateurs, cherchant aussi à amoindrir son président et ne faisant pas plus de cas du vice-président.

Toute cette manière de faire n'était qu'un système de désorganisation pré-médité et destiné à devenir l'inspirateur du deuxième syndicat qui, formé sous les auspices de M. Légasse et d'éléments disparates, devait quand même lui servir à faire triompher les prétentions baleinardes de ce dernier.

Tout ces démonstrations ne sont que des finesse cousues de fil blanc, et les conciliabules à huis clos avec M. Légasse ne font eux aussi que confirmer tous ces moyens d'action qui sont entachés de la plus regrettable des partialités.

Tant de finasseries auraient peut-être quelque valeur si elles pouvaient s'effectuer sans que les intéressés en aient connaissance ; mais hélas ! nous avons dit qu'elles étaient cousues avec du gros fil blanc.

Il en est de même de l'affaire Picandet que le gouverneur veut imposer quand même à la population, au risque certain de compromettre l'instruction de la génération actuelle.

AFFAIRE PICANDET

En temps et lieu, M. le gouverneur Angoulvant avait été informé poliment que ce directeur d'école ne pouvait pas être maintenu en fonctions, et c'était aussi l'opinion du chef de la colonie.

Cela se passait au moment du départ de M. Lavie : pendant vingt-quatre heures, M. le gouverneur en avait pris la décision, puis cédant aux sollicitations de M. Légasse, du maire et de l'inspecteur, tout cela ne faisant qu'une seule et même personne, il revint sur sa décision et l'annula avant qu'elle ne fut enrегистrée.

Est-ce là la ligne de conduite que doit tenir un chef de colonie, qui devrait s'inspirer des besoins de ses administrés au lieu de sacrifier l'instruction de notre population enfantine, au lieu de sacrifier de bons instituteurs pour favoriser un directeur que tout le monde accusait de ne pas se tenir à sa place.

Le Cercle d'Action laïque a porté plainte, on n'a voulu à aucun titre tenir compte de ses doléances ; le ministère demande des explications et M. Angoulvant ne cherche qu'à étouffer l'affaire et au contraire à mettre sur la sellette ceux qui ont osé se plaindre.

Ne voulant pas mâcher les mots, nous trouvons le procédé inqualifiable de la part d'un homme intelligent, et nous disons à M. le gouverneur Angoulvant qu'il a tenu à se moquer de la population entière et même à provoquer ce qui arrive en prenant sous sa protection un Picandet et un Garnier ; l'un en le maintenant à la tête d'un établis-

sement scolaire important, l'autre lui confiant les fonctions de chef du service judiciaire, malgré qu'il s'était disqualifié comme magistrat en faisant un faux témoignage contredit par tous les autres témoins dans cette affaire. D'autre part, M. le gouverneur Angoulvant connaissait le manque de tenue de ces deux personnages se fréquentant mutuellement. Cela n'a pas empêché M. le gouverneur Angoulvant d'emmenier M. Garnier villégiaturer chez lui à Langlade pendant un mois. Est-ce oui ou non de la provocation ? Est-elle politique ou impolitique ?

Pourquoi M. le gouverneur Angoulvant s'entête-t-il à froisser des braves gens au profit de fonctionnaires qui n'en valent pas la peine et contre lesquels il devrait sévir, comme il l'a fait dernièrement pour le même manquement. Doit-il y avoir deux poids et deux mesures, ou la faute en récidive du chef doit-elle être moins punissable que celle du subalterne ?

A toutes ces invraisemblances, on répond publiquement que M. Garnier et M. Picandet sont sous la protection de M. Légasse qui les a recrutés, parce qu'il a intérêt à avoir des fonctionnaires de cet acabit.

Puisque M. le gouverneur Angoulvant s'entête à froisser cette population qui ne le mérite pas, de notre côté nous nous entêterons à dévoiler les dessous de tout ce que nous savons, cela servira d'appendice aux scandales des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Encore des menaces

Nous l'avons dit bien des fois, le journal « la Vigie » n'a de valeur que comme organe des intérêts de la famille Légasse, qui a ses adhérents surtout parce que, à leur tour, ils ont eux aussi certains intérêts connexes dont les uns profitent et les autres abusent dans une plus ou moins grande proportion. C'est une manière comme une autre de graviter autour du trust qui se fait le dispensateur de tant de prodigalités et peut-être y a-t-il à se hâter pendant que cela donne.

Aussi ne faut-il pas trop s'étonner que certaines personnalités aient un langage en rapport avec leur intérêt personnel : n'est-ce pas la forme la plus commune de ce vilain égoïsme qui

couvertes les rues et qui se heurte avec franchise tout celui qui ne pense pas et qui surtout n'agit pas dans le sens de ses propres intérêts.

Tel est le mobile de ce qui nous vaut toute cette violence de langage et ces menaces: **qu'un rien suffirait pour mettre le feu aux poudres et faire éclater de terribles représailles.**

Il faut être maniaque pour évoquer de tels épouvantails et oublier que la loi est là pour punir de tels excès d'incitation. On y a fait appel avant nous dans les circonstances extra-comiques où se trouvait le sieur Poirier-Bottreau.

Aujourd'hui, qu'il vous suffise de prendre simplement acte que ces incitations sont encore une violation de la loi et qu'elles sont en corrélation d'actualité avec tous ces cercles en formation.

En effet, ces incitations tombent sous l'application de l'article 23 de la loi sur la presse qui les précise ainsi: seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit ceux qui, par des imprimés vendus ou distribués, auront provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre la dite action.

Déjà à sa fameuse réunion du 22 décembre 1903, M. Légasse s'était permis de violer cet article en incitant, par des menaces proférées dans sa réunion publique, sa garde en délice d'ivresse à commettre des violences, nous en faisons le rapprochement avec son numéro du 10 décembre. Nous savons bien que toutes ces menaces sont un moyen d'intimidation pour essayer de faire taire des adversaires; mais aussi nous sommes à même de prouver qu'il y a eu des velléités d'exécution et que nous pouvons citer les noms des personnes qui y ont concouru à tel jour et à telle heure.

Quoique cela, depuis nous nous sommes tenus en état d'expectative des événements, méprisant les provocations de la rue, sans en démodore de notre droit de critiquer des abus criants et malheureusement nous avons le champ vaste.

En disant deux mots de l'arrivée du nouveau chef du service judiciaire, on nous a accusé de vouloir lui faire la cour dans un article de chronique locale; M. Chatellier, que nous avons eu occasion de voir depuis, sait déjà que nous sommes les ennemis des compromissons de toutes sortes, que nous ne sommes pas précisément de ceux qui se présentent en solliciteurs et qui se laissent abuser.

Mieux pénétrés de nos droits, nous savons aussi les revendiquer avec ténacité, tout en sachant y allier le respect que nous devons aux représentants de la justice, qui, en retour, nous doivent une saine et impartiale application de la loi. Nous y ferons appel quand nous nous verrons réellement menacés et nous sommes persuadés que son verdict sera dépouillé de toute préoccupation étrangère, capable d'en faire soupçonner la bonne foi et la morale.

L'ARBRE GÉNÉALOGIQUE de la famille S. V. P.

La généalogie de la famille Légasse a été publiée en partie par la dernière « Vigie » et la lecture de ce document nous a révélé que M. Louis Légasse avait eu **dix oncles**, chiffre respectable par ce temps de dépopulation.

Pour n'être pas taxé d'exagération comptons ensemble si vous le voulez bien.

L'oncle mort à **Buenos-Ayres** de la fièvre ça fait **un**.

L'oncle mort à **Buenos-Ayres** de la variole ça fait **deux**.

L'oncle dévoué qui les soigna ça fait **trois**.

L'oncle décoré sur le champ de bataille . . . en Chine, ça fait **quatre**.

Les trois oncles patrons de goëlettes, ça fait **sept**.

L'oncle adjoint et maire **jusqu'à la mort** ça fait **huit**.

L'oncle ancien marin et conseiller municipal ça fait **neuf**.

L'oncle capitaine au long-cour qui vit tranquille et de **dix**.

« Et en voilà assez pour aujourd'hui » ajoute le Biographe de la famille.

Il y en a donc d'autres encore ?

Puisque M. Légasse possède une telle lignée d'ancêtres pourquoi, afin de n'en pas oublier, ne pas publier l'arbre généalogique de la famille ça serait plus simple, plus exact et très complet.

DU PHARE DE LA LOIRE grand Journal maritime et commercial

A propos de sardines, M. de Seilhac fait connaître un fait curieux, c'est que le marsouin qui a été si souvent,

et tout récemment encore honni du monde des pêcheurs, comme destructeur du poisson, est, sur la côte basque, fort apprécié au contraire. Il est l'auxiliaire des pêcheurs: il leur sert de rabatteur. Aussi les armateurs et pêcheurs de Saint-Jean-de-Luz et de la région demandent-ils un règlement contre la destruction du marsouin. Voilà le marsouin promu au rang des animaux utiles, des amis de l'homme. C'est une façon, de chien marin, qui rabat et pousse les troupeaux de sardines et d'anchois sur les filets, tout comme le chien terrestre rabat le gibier ou conduit le troupeau. Donc, loin de détruire le marsouin, il faut le respecter, et utiliser les indicatifs qu'il fournit et les services qu'il peut rendre. Aux Bretons à demander des leçons aux Basques.

A dédier à M. Angoulvant et à M. Légasse qui décidément n'a plus le flair des gens de son pays, tant ses combinaisons absorbent ses facultés natives et de terroir. Changeons le nom de marsouin en baleine et nous retrouvons la thèse préjudiciable que le Réveil a toujours soutenue avec ceux que le parti pris n'aveugle pas encore.

NÉCROLOGIE

Jeudi matin, de trop bonne heure pour la saison, avaient lieu les obsèques de Madame V^e François Cordon qui s'est éteinte à l'âge de quatre-vingt trois ans, entourée de l'attention et des bons soins assidus de l'une de ses filles, Madame Bailly.

Le deuil était conduit par M^r et M^{me} Bailly et par Madame Littaye jeune, suivis de la nombreuse famille Detchéverry, dont Madame Cordon était issue.

Madame V^e François Cordon fut dans son temps une des plus mâles figures féminines que l'on puisse rencontrer, elle était la maîtresse femme par excellence que l'âge et les infortunes devaient réduire dans les dernières années de son existence, en proportion de ce qu'elle avait dépensé d'énergie et d'intelligence.

Possédant au plus haut point l'intelligence commerciale, elle se vit débordée par les circonstances, ne pouvant suffire par elle-même à conjurer des exigences multiples pour une femme, et que réclamait un commerce ayant des

développements trop étendus et trop considérables.

Madame Cordon a été la preuve vivante que l'on est quelquefois obligé de se courber sous la fatalité de la destinée sans perdre de son mérite et de ses capacités; bien forts sont ceux qui ont la virilité de résister au choc et aux embûches, et de se conserver intacts pour continuer la lutte plus ardue de l'existence.

Tel ont fait M^r et M^{me} Bailly et M^{me} V^{re} Littaye mère qui, par continuation, ont pris la suite de leur mère et belle-mère sans redouter les difficultés de l'avenir, sans arrière-pensée du passé, mais au contraire confiants dans leur bonne étoile et dans leur réussite commerciale.

Qu'il nous soit permis, à l'occasion de ce deuil récent, d'adresser aux familles Bailly, Littaye, Cordon et Detchéverry l'expression sympathique et respectueuse de nos sentiments de condoléance.

NAUFRAGE DE LA GOËLETTE VOYAGEUSE

Dimanche matin, la goëlette « Voyageuse », de la Morue Française, partait de Saint-Pierre pour Miquelon en même temps que l'Amélia et malgré apparence de mauvais temps.

La Voyageuse avait à bord un lest de charbon et quelques marchandises, le tout destiné à la succursale de Miquelon.

Dès dimanche soir, la Voyageuse était au plein dans l'anse de Miquelon et ne tardait pas à se démolir sous les efforts violents de la mer et du vent.

Jeudi dernier, le remorqueur « la Liberté » est allé aux nouvelles sur son malheureux sort et, dans l'après-midi, ramenait l'équipage échappé sain et sauf à ce naufrage.

La goëlette « Voyageuse » était assurée et son chargement aussi, conformément à une police flottante. Il n'y a donc pas lieu de se lamenter sur les conséquences de ce sinistre maritime, s'il est définitif.

ANNONCES & AVIS

A LOUER
pour le 1^{er} Avril prochain

UN APPARTEMENT
à usage de boucherie
RUE DE SÈZE
S'adresser à M^{me} V^{re} Sémery

AVIS
M. JAURÉGIBERRY

Maréchal-Ferrant

Ayant son atelier rue des Basques, avise sa clientèle qu'il se charge de ferrer les chevaux et les bœufs à raison de deux dollars au comptant, ferrage d'hiver et d'été au même prix.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

UNE MAISON
à étage et en briques
Située rue Jacques-Cartier
S'adresser à M^{me} V^{re} Blanchandin

A VENDRE
Les goëlettes
GEORGES, INÈS ET ALICE
Avec l'armement de pêche, sel et tous ustensiles à bord à leur retour.
S'adresser à M. G. LAMUSSE

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Les goëlettes
PETITE MARIE

et
CANADIENNE
avec ou sans leur armement
du banc.

S'adresser à M. H. GRELÉ

AVIS

Atelier de Ferblanterie

P. TAJAN
Fournitures et Réparations

à prix réduits
QUINCAILLERIE
au rabais

DELISY & DOISTAU
VINS ET SPIRITUEUX

M. JAQUET FILS
COURTIER
GRANVILLE

AVIS DE DÉPART

Le navire
MADELEINE
Capitaine LENGRONNE

En charge à Granville, partira pour Saint-Pierre-Miquelon du 1^{er} au 5 mars.

S'adresser à Granville à M. COUSSET

Le Gérant, Fernand Mazier.
St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.